



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

**Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à
l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLIOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 19 - Marché de fourniture de repas en liaison froide pour plusieurs restaurants scolaires

Délibération n° 007875

Marché de fourniture de repas en liaison froide pour plusieurs restaurants scolaires

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	19/03/2025	Favorable unanime

Résumé :

Afin de répondre à l'augmentation des demandes d'inscription à la restauration scolaire, la Ville de Besançon achète, depuis septembre 2020, des repas auprès d'un prestataire. Ces repas permettent d'alimenter cinq restaurants scolaires aménagés en liaison froide, dans le cadre d'un accord-cadre dont l'échéance est le 31 décembre 2025.

Le présent rapport a pour objet de lancer une consultation pour la passation d'un nouvel accord-cadre concernant l'achat de repas. La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 6 mois, afin qu'il coïncide avec l'année scolaire et de faciliter ainsi la gestion du marché et de ses échéances. Cet accord-cadre sera reconductible trois fois par période d'un an.

I. Contexte

Dans le cadre de l'augmentation de la capacité d'accueil à la restauration scolaire, il a été décidé l'aménagement en liaison froide de certains restaurants scolaires afin de pouvoir acheter des repas auprès d'un prestataire et ainsi augmenter le nombre d'enfants accueilli à la restauration scolaire.

En 2020-2021, deux premiers restaurants ont fait l'objet de travaux, à savoir Granvelle élémentaire et Dürer maternelle et élémentaire.

Le déploiement s'est ensuite poursuivi sur deux autres restaurants scolaires, Chaprais maternelle et élémentaire à la rentrée scolaire 2022 puis Ile de France maternelle et élémentaire à la rentrée 2024. Ce sont aujourd'hui environ 600 enfants qui sont accueillis sur ces quatre restaurants.

Ces restaurants sont fournis par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un accord-cadre qui arrive à échéance le 31 décembre 2025.

II. Le projet

Afin de permettre la fourniture de repas dans les quatre restaurants scolaires, ainsi que pour le restaurant maternelle et élémentaire de l'école Viotte (environ 140 repas enfants), dont les travaux se termineront durant l'été 2025, il est nécessaire de relancer une consultation.

La procédure de passation utilisée pour ce type de prestation est la procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.
Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

En application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162 -1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, l'accord-cadre sera mono-attributaire et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Sa durée initiale est de 6 mois reconductible tacitement 3 fois par période d'un an.

Il sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à :

Période initiale	406 250 € HT
Périodes de reconduction	812 500€ HT par période

Le montant maximum pour la durée totale est de 2 843 750 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour plusieurs restaurants scolaires,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLIOLO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT